

RÈGLEMENT DU TOURNOI RÉGIONAL DE TENNIS DE TABLE DE LA SEINE - SAINT - DENIS

Article 1 : Le Comité Départemental de Tennis de Table de la Seine - Saint - Denis organise un Tournoi Régional homologué FFTT le Samedi 31 Octobre 2009 et le Dimanche 1^{er} Novembre 2009. Homologation N° 06/09.

Article 2 : Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés traditionnelles FFTT de la ligue Île-de-France. **Il se déroulera au gymnase de "la Raquette" à Saint-Denis : Rue du 19 Mars 1962 & 9 Avenue Roger Sémat , 93200 SAINT - DENIS.** 24 tables seront mises à la disposition des joueurs ainsi qu'une buvette. Il n'y aura pas d'interruption le midi. Les tableaux comporteront 72 joueurs sauf le tableau K (féminins) 48 joueuses.

Article 3 : Le tournoi comportera les tableaux suivants :

SAMEDI 31 OCTOBRE 2009

Horaires	Tableaux	Séries	Horaires des Finales	Premier	Deuxième	1/2 Finalistes	1/4 Finalistes
9h00	A	5 à 9 (≤ 999 pts)	20h00	60 €	30 €	15 €	10 €
10h00	B	5 à 11 (≤ 1199 pts)	20h00	80 €	40 €	20 €	10 €
12h00	C	5 à 13 (≤ 1399 pts)	20h30	100 €	50 €	25 €	10 €
13h00	D	5 à 15 (≤ 1599 pts)	20h30	120 €	60 €	30 €	10 €
15h00	E	5 à 20 (≤ 2069 pts)	21h30	180 €	90 €	40 €	15 €

DIMANCHE 1^{er} NOVEMBRE 2009

Horaires	Tableaux	Séries	Horaires des Finales	Premier	Deuxième	1/2 Finalistes	1/4 Finalistes
9h00	F	5 à 8 (≤ 899 pts)	20h00	50 €	25 €	15 €	10 €
10h00	G	5 à 12 (≤ 1299 pts)	20h00	90 €	45 €	25 €	10 €
12h00	H	5 à 14 (≤ 1499 pts)	20h30	110 €	55 €	30 €	10 €
13h00	I	5 à 16 (≤ 1699 pts)	20h30	140 €	70 €	35 €	10 €
15h00	J	5 à N° 101 (≤ 2655 pts)	21h30	280 €	140 €	60 €	20 €
11h00	K	FÉMININS : 5 à 16 (≤ 1699 pts)	18h00	50 %	25%	12,5%	

Article 4 : La fin du pointage se fera 15 minutes avant le début de chaque tableau.

Seuls les joueurs ayant payés leurs engagements seront conservés dans les tableaux. Forfait après le 3^{ème} appel.

Un(e) joueur (se) peut s'inscrire, au plus, dans deux tableaux le même jour. Il est possible de s'inscrire dans un troisième tableau, à condition d'être éliminé d'au moins un des deux autres tableaux.

Article 5 : Le tirage au sort aura lieu sur place 15 minutes avant le début des tableaux sous la direction de Pascal PUTIGNY (JA3), 10 Avenue Marx Dormoy 93140 BONDY, juge arbitre officiel du tournoi, assisté du comité d'organisation et de CORREIA Lino (spiddeur), 6 Bis Rue Henri Barbusse 93130 NOISY LE SEC qui saisira les résultats sur SPIDD.

Les balles de couleur orange seront fournies par l'organisation.

Article 6 : Le premier tour se fera par poules de trois joueurs, les deux premiers seront qualifiés pour le tableau final. Ensuite, il y aura élimination directe. Chaque joueur sera tenu d'arbitrer une rencontre en poule de qualification et à la demande du juge-arbitre.

Article 7 : Les droits d'engagement sont fixés à 8 € par tableau (14 € pour 2 tableaux).

En cas d'inscription sur place le montant est fixé à 9 € par tableau (16 € pour 2 tableaux). Les inscriptions sur place se feront dans la limite des places disponibles. Pour le tableau J, pour les inscriptions sur place, la priorité sera donnée aux joueurs ayant plus de 1700 points.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE LE SAMEDI POUR LE DIMANCHE ET PLUS D'INSCRIPTION PAR MAIL NI PAR TELEPHONE APRES LE VENDREDI PRÉCÉDANT LA COMPÉTITION, INSCRIPTION SUR PLACE.

Article 8 : Dotation : le tournoi est doté de 2865 €.

Un trophée est prévu pour le 1^{er}.

Tableau K : L'ensemble des engagements sera redistribué, à raison de : 50% pour la gagnante, 25% pour la finaliste, 12,5% pour les deux demi-finalistes, arrondi à l'euro supérieur.

Si le taux de remplissage d'un tableau n'atteint pas les 50%, la dotation de ce tableau serait réduite de 50 %.

Article 9 : Pour les mineurs, la dotation sera obligatoirement donnée sous forme de chèque au nom des parents du joueur (joueuse).

Article 10 : Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident. De plus, tout litige sera tranché par le JA et le Comité.

Article 11 : Les féminines peuvent participer aux tableaux messieurs. Le classement officiel par points de la 1^{ère} phase sera pris en considération.

Article 12 : Seul les -11 ans jouant en N1 au Critérium Fédéral et figurant sur les listes publiées au 1^{er} Juillet 2009 peuvent participer au tournoi.

Article 13 : Tous les joueurs devront être en possession de leur licence et être en tenue sportive réglementaire. Ils devront également être en règle concernant la certification médicale sous peine de se voir refuser l'accès au tournoi.
Le fait de s'engager implique l'acceptation du présent règlement.

Article 14 : Les engagements devront parvenir à :

F.F.T.T. CD93 - Comité Départemental de la Seine - Saint - Denis,

90 / 92 Boulevard Anatole France,

93206 SAINT - DENIS CEDEX.

Ou par @Mail : ffit.ssd@wanadoo.fr

accompagnés du règlement des inscriptions (chèque à l'ordre de FFTT - Seine Saint Denis) avant le VENDREDI 30 OCTOBRE 2009 (à 12h00)

DÉLAI DE RÉCEPTION